

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**318 P NP DM55**

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

MÉMOIRE DU COMITÉ DES CITOYENS DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE**CONSULTATION PUBLIQUE****SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE****Le 10 juin 2015****À : colien-saint-cyprien@bape.gouv.qc.ca****Bureau d'audiences publiques sur l'environnement****Projet de parc éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville****De : woodspatricia@yahoo.ca****Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle****300, chemin du Golf****Saint-Bernard-de-Lacolle QC J0J 1V0****Tél. : 450-246-4089****Patricia Woods (présidente)**

Le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle est un organisme communautaire sans but lucratif, fondé et constitué en société en janvier 2002. Ses principaux objectifs visent à promouvoir et améliorer la situation environnementale et sociale de notre collectivité.

Le projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville, qui fait l'objet des audiences actuelles du BAPE, retient notre attention pour plusieurs raisons. La municipalité de Saint-Cyprien est contiguë à la nôtre, et elle présente le même caractère rural et la même économie axée sur l'agriculture.

Notre comité est solidaire de nos voisins de Saint-Cyprien qui, tout comme les citoyens de Saint-Bernard, ont fait connaître par voie de pétition leur vive opposition à ce projet. Nous appuyons également les nombreux résidents de Saint-Bernard qui vivent très près du site choisi, soit à moins de deux kilomètres, plus particulièrement sur le rang Saint-André et le chemin de la Grande Ligne, et qui seraient extrêmement touchés.

Le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle s'oppose depuis cinq ans aux projets éoliens industriels. En 2006, la société AirEnergie TCI Inc. commence discrètement à faire le tour de notre région dans le but de conclure des contrats d'énergie éolienne auprès d'agriculteurs. En 2010, TCI soumet à notre municipalité des plans pour un projet de parc éolien, entre guillemets, communautaire. À l'époque, appuyé par la population de Saint-Bernard-de-Lacolle, le Conseil conclut que les parcs éoliens industriels ne conviennent pas à notre collectivité. Au même moment, le Conseil municipal de Saint-Cyprien rejette lui aussi les avances de TCI.

En septembre 2010, le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle fait parvenir une lettre ouverte à l'ex-premier ministre Jean Charest, à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune Nathalie Normandeau, et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Pierre Arcand. Le document remet en question le caractère prétendument « vert » des parcs éoliens industriels, surtout en milieu rural, sur des terres agricoles et dans les trajectoires des oiseaux migrateurs (Annexe 1).

En mars 2011, notre comité soumet un mémoire aux audiences du BAPE au sujet d'un projet de parc éolien dans la municipalité de Saint-Valentin. Ce document décrit notre opposition au projet, en raison de son écrasante non-acceptabilité sociale, et nous nous réjouissons avec nos voisins lorsque le gouvernement met fin au projet (Annexe 2).

Aujourd'hui, TCI est de nouveau dans le décor, avec son partenaire, Énergies durables Kahnawà:ke. Avec la collaboration du maire de Saint-Cyprien également signataire contractuel auprès de EDK, on tente de nous imposer un parc éolien industriel. Nous en sommes à nous demander combien de fois, exactement, nous devons encore mobiliser nos énergies pour dire non, avant que ce promoteur étranger persistant comprenne le message et nous laisse tranquilles.

Au cours des années suivantes, nous avons entrepris notre propre formation en matière de parcs éoliens. Aussi, notre compréhension des problèmes que cette industrie suscite s'est bel et bien

approfondie. Avec le temps, les preuves s'accumulent, comme quoi les éoliennes industrielles ne devraient jamais être permises dans les zones habitées. Réalisé par la société Sun News, le récent documentaire *Down Wind* relate les luttes de la municipalité ontarienne de Grey County, qui vit dorénavant avec des parcs éoliens. De nombreux propriétaires non informés, qui avaient signé des contrats auprès de promoteurs d'éoliennes, regrettent profondément leur décision, malgré la compensation financière qu'ils reçoivent. Dans ce même film, le professeur Ross McKittrick de l'université de Guelph précise que jusqu'à 80 pour cent de l'électricité produite par l'éolien est exportée vers les États-Unis, soit une perte de 200 millions de dollars par année, ce qui enfonce le clou pour les contribuables de Grey County, qui doivent désormais partager leur coin de pays avec des éoliennes.¹ Si l'on considère qu'Hydro Québec est obligée, par contrat, de payer 14 cents le kilowatt l'énergie produite à Saint-Cyprien mais va la vendre pour la moitié du coût, on peut raisonnablement s'interroger quant au bien-fondé des stratégies économiques de ces deux provinces.

Ce qui nous amène à la question de savoir qui va vraiment profiter du projet de Saint-Cyprien. Quatre propriétaires vont se partager la somme de 200 000 dollars par année pendant les 20 ans de la durée du contrat, après quoi les tours seront démantelées, et les pièces, évacuées. Quant à eux, les agriculteurs et résidents voisins n'auront que le chagrin de vivre à côté. Dans bon nombre de territoires états-uniens, les promoteurs de parcs éoliens offrent ce qu'ils appellent une « convention de bon voisinage ». Les propriétaires qui habitent dans un rayon de 1 kilomètre et demi des tours se voient offrir une somme forfaitaire en guise de compensation pour les inconvénients causés par le fait de vivre à proximité d'un parc éolien. Cela comprend le bruit durant et après la construction, la perturbation des signaux de téléphonie cellulaire et de télévision, de même qu'une dépréciation de la valeur de leurs propriétés. La convention comprend aussi parfois les problèmes de santé. En acceptant cette offre, le voisin renonce à son droit de poursuivre le promoteur quand les problèmes surviennent. Or, en offrant ce type de convention, le promoteur reconnaît lui-même que les voisins subissent un éventail d'impacts négatifs engendrés par les parcs éoliens.²

Au cours des audiences préliminaires du BAPE tenues du 19 au 21 mai dernier, nous avons entendu le président de EDK, Énergies durables Kahnawà:ke, John Bud Morris tenter d'expliquer sa motivation — autre que le profit — pour établir l'industrie éolienne à Saint-Cyprien. Il semblerait qu'il aurait décidé, après de nombreuses années d'isolement sur le territoire de Kahnawake, de chercher des occasions d'engagement avec la collectivité extérieure. Tout aussi compréhensible, voire admirable que soit le geste, il est éminemment regrettable que monsieur ait choisi comme associé une société de l'acabit de TCI, qui connaissait d'emblée le degré d'opposition que susciterait le projet, mais qui a persisté et encouragé EDK à aller de l'avant avec le projet de parc éolien à Saint-Cyprien. Quand la grande entreprise rencontre de riches investisseurs et quelques propriétaires qui souhaitent faire un coup d'argent avec, en plus,

¹ R. McKittrick, "Economic & Environmental Consequences of Ontario's Green Energy Act", Fraser Institute, 2013

² www.SaveOurAlleghenyRidge.org 13 février 2014

un maire qui est de connivence et la bénédiction des politiques énergétiques de notre gouvernement, qu'est-ce que ça donne? La recette idéale pour un grand malaise social.

La période de questions des audiences préliminaires du BAPE a suscité de nombreuses inquiétudes, dont l'une — les répercussions sur la santé des résidents — figure parmi les plus affligeantes et contribue largement à la non-acceptabilité sociale du projet. De toute évidence, selon la réaction de l'expert présent aux audiences pour répondre aux questions touchant la santé, le gouvernement du Québec demeure impassible, en dépit d'un vaste ensemble de preuves anecdotiques recueillies dans des collectivités de par le monde et de témoignages de professionnels de la santé ici même au Québec, qui constatent les conséquences pour leurs patients qui vivent à proximité de parcs éoliens. Toutefois, une récente étude marquante effectuée par des médecins allemands et publiée en mai 2015 retiendra, nous l'espérons, l'attention de nos décideurs. Le document rapporte que des problèmes de santé peuvent survenir chez les personnes qui vivent dans un rayon de 10 kilomètres des tours. La recommandation de ces médecins? Mettre fin immédiatement à tout projet éolien.³

Le projet de Saint-Cyprien n'est qu'une petite pièce du grand casse-tête des « besoins énergétiques » du Québec. Le document du gouvernement intitulé **Stratégie énergétique 2006-2015** décrit —quoique vaguement— une tendance, pour le Québec, vers un futur énergétique « plus vert ». À première vue, une telle stratégie pourrait sembler compatible avec les objectifs de notre comité. Toutefois, après étude, il semble que les prétendus stratégestes entendent par « vert » le « feu vert » à l'industrie privée, sans grande préoccupation pour une réelle viabilité à long terme, et manifestement aucune attention accordée à l'acceptabilité sociale.

En conclusion, le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle encourage la Commission du BAPE à examiner avec soin les préoccupations sociales de la population de Saint-Cyprien et de ses voisins, en opposition aux intérêts axés sur le profit de la société TCI, de même que EDK et les quatre propriétaires de terres agricoles qui n'ont pas grand-chose à voir avec nos besoins énergétiques à long terme et beaucoup plus à voir avec les bilans financiers de ces entreprises.

Nous sommes convaincus que le Québec n'a aucunement besoin de projets éoliens industriels en zone habitée, sur ses meilleures terres agricoles par surcroît, comme c'est le cas à Saint-Cyprien. En conséquence, le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle encourage la Commission du BAPE à se prononcer contre l'approbation gouvernementale de ce projet. Exploitée de façon correcte, l'énergie éolienne à échelle humaine en vue d'une utilisation directe par la collectivité, là où c'est nécessaire et voulu, pourrait éventuellement avoir son rôle à jouer dans une stratégie énergétique à long terme bien pensée. La technologie éolienne évolue beaucoup en Europe et nous encourageons notre ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à examiner en profondeur de nouveaux modèles d'éolien, compatibles avec le milieu urbain. En attendant, notre

³ Ref : Graham Lloyd, Environmental Editor/The Australian/13 mai 2015

comité encourage l'élaboration d'une démarche fondée sur la conservation, qui favoriserait véritablement l'efficacité énergétique.

Nous vous remercions de votre aimable considération.

Annexe 1: Lettre ouverte à Jean Charest, Natalie Normandeau et Pierre Arcand,
16 septembre 2010

Annexe 2 Mémoire du Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle,
Commission d'audiences publiques sur le projet de parc éolien
de Saint-Valentin,
30 mars 2011

16 septembre 2010

Lettre ouverte à Jean Charest, premier ministre du Québec, Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune et Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

L'énergie éolienne est-elle vraiment « verte »?

Au moment où les Nord-américains sont de plus en plus conscients que notre consommation excessive de combustibles fossiles est insoutenable pour notre planète, il peut sembler logique de se tourner vers le développement de l'énergie éolienne comme solution « verte ». Avant de faire cette présomption, il peut être intéressant de considérer plusieurs facteurs qui vont à l'encontre de cette notion :

- Ces hautes tours (souvent de 90 à 120 mètres de haut et supportant des pales de 41 mètres) sont fabriquées dans des usines qui utilisent des combustibles fossiles et sont transportées par camion sur de grandes distances vers les sites éoliens.
- La fabrication de tonnes de béton pour former la base de chaque tour, de même que l'équipement lourd nécessaire pour construire d'importants réseaux routiers et ériger les tours, exigent aussi du combustible fossile.
- Comme les terres agricoles ne sont plus utilisées à cause des tours et de l'infrastructure routière, les aliments qui auraient pu être produits sur ces terres doivent désormais être importés par des camions qui, encore une fois, dépendent de combustible fossile.
- Les entreprises qui extraient le pétrole des sables bitumineux de l'Alberta achètent des parcs éoliens du Québec pour obtenir des crédits de carbone. Le gouvernement fédéral a fourni aux grands pollueurs une brèche très commode qui atténue leur responsabilité pour le tort qu'ils causent à l'environnement : ils investissent dans de prétendues énergies « vertes » dans d'autres territoires.
- Les éoliennes ne mènent pas à une réduction significative de l'électricité thermique. Par exemple, au Texas, où les parcs éoliens sont nombreux, l'énergie éolienne a remplacé les combustibles fossiles pour produire à peine 2 % d'électricité (réf.: *Power Hungry*, Robert Bryce, 2010). Le vent n'est pas fiable. Les centrales thermiques ne peuvent fermer, au risque de priver les consommateurs d'électricité.
- En Amérique du Nord, presque tous les besoins en transport individuel et collectif dépendent du moteur à combustion. Tant que les voitures, semi-remorques, machines agricoles et autres équipements lourds ne pourront fonctionner à l'électricité, l'énergie éolienne ne va pas réduire le bilan carbone. Imaginez la densité des parcs éoliens qu'il faudrait dans le paysage pour produire l'électricité nécessaire pour alimenter nos besoins actuels de transport.

- La durée utile approximative d'une éolienne est de 20 ans. On peut présumer qu'il faudra encore du combustible fossile pour les démonter et les retirer du paysage et pour retirer les bases de ciment et en disposer.
-
- Les parcs d'éoliennes doivent être aménagés là où il vente presque constamment. Or ces emplacements coïncident avec les principaux corridors des oiseaux migrateurs. Le Club Sierra a donné aux éoliennes le nom de « Cuisinarts des airs ». Des milliers d'oiseaux et de chauve-souris sont tués chaque année quand ils tentent de voler au travers des parcs d'éoliennes.

L'énergie éolienne fait couler beaucoup d'encre dernièrement, alors que des projets sont proposés, étudiés et sagement rejetés par certaines de nos municipalités. Nous sommes convaincus que l'érection d'éoliennes dans notre paysage est un moyen ni intelligent ni viable de réduire notre dépendance sur les combustibles fossiles, sans parler de la dégradation de notre environnement naturel. Aujourd'hui, notre société est en mesure de déployer beaucoup de créativité et d'ingéniosité et, plus important encore, de conservation. Plutôt qu'encourager le développement de l'éolien, notre gouvernement ne devrait-il pas investir dans des programmes qui favorisent la conservation? De plus, Hydro-Québec devrait encourager davantage les consommateurs qui pratiquent la conservation de l'énergie.

En tant que citoyens socialement responsables nous vous demandons à vous, en votre qualité de premier ministre et de ministres, de même qu'à Hydro-Québec, de cesser de vous intéresser à l'énergie éolienne et d'explorer des solutions autres que l'éolien, comme la technologie de la biomasse qui utilise le méthane des boues résiduelles pour produire de l'électricité, la géothermie qui peut chauffer et climatiser nos demeures, et l'énergie solaire, pour n'en nommer que quelques-unes.

Le vent est gratuit. Le vent est propre. L'énergie éolienne ne l'est pas.

Michèle Fairfield

Susan Heller

John Hodges

Lynn Taylor

Patricia Woods

Membres du Comité de citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE DU COMITÉ DES CITOYENS DE SAINT BERNARD DE LACOLLE

CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

Le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle est un organisme communautaire sans but lucratif fondé et constitué en société en 2002. Les principaux objectifs du comité visent à promouvoir et améliorer la situation environnementale et sociale de notre collectivité.

Le projet éolien de Saint-Valentin qui fait l'objet des audiences actuelles du BAPE retient notre attention pour plusieurs raisons. Quoiqu'elle ne soit pas une voisine immédiate, la municipalité de Saint-Valentin est très près de la nôtre et présente le même caractère rural et la même économie axée sur l'agriculture que Saint-Bernard-de-Lacolle.

La commission du BAPE le sait bien, le projet de Saint-Valentin ne représente qu'un aspect d'un réseau proposé de sites éoliens destinés à cette région de la Montérégie. Le projet qui cible notre municipalité voisine de Saint-Cyprien-de-Napierville nous intéresse tout autant. Ce projet de 8 éoliennes/3 mégawatts et celui de Saint-Valentin avec 25 éoliennes/2 mégawatts auraient comme résultat l'érection de 32 tours géantes de 130 mètres dans le paysage, sans parler des pylônes et lignes de haute tension nécessaires pour transporter l'électricité vers la sous-station. La capacité de transmission des lignes est nettement supérieure à la quantité d'électricité qui serait produite à Saint-Valentin et Saint-Cyprien. L'expansion du réseau dans les municipalités voisines est anticipée et nous rend donc nerveux.

Après avoir assisté à la période de questions des audiences du BAPE tenues du 8 au 11 mars, il nous est évident que parmi toutes les préoccupations que le public a exprimées à cette occasion, c'est le problème de l'acceptabilité sociale qui pèse le plus à Saint-Valentin. Nous avons constaté avec intérêt que les représentants de l'industrie éolienne espéraient réfuter certains des « mythes » qui entourent l'énergie éolienne. Le mythe le plus flagrant (présenté par les promoteurs lors des audiences) est que les parcs d'éoliennes ne dérangent personne! Or, les audiences proprement dites prouvent justement le contraire.

Comme notre organisme se préoccupe de protéger notre environnement naturel pour les générations futures, nous sommes heureux d'apprendre que l'industrie observe les couloirs des oiseaux migrateurs et les populations de chauves-souris. Quoi qu'il en soit, les dommages que les promoteurs de l'industrie prévoient à Saint-Valentin semblent négligeables comparativement au carnage observé dans des parcs éoliens existants.

Bien que les oiseaux et les chauves-souris aient fait l'objet d'une attention symbolique, nous sommes outrés que si peu de temps ait été consenti pour observer la population humaine de Saint-Valentin. Pourtant, les répercussions sociales du projet sur cette collectivité sont déjà manifestes. Des familles d'agriculteurs, qui autrefois partageaient des clôtures de ferme et incarnaient un esprit de bon voisinage rural, envisagent désormais un avenir de lignes de haute tension, de pylônes et d'éoliennes en plus de la disparition de la confiance et de l'esprit communautaire. Même si le projet éolien de Saint-Valentin ne voyait jamais le jour, le tissu social de cette collectivité est déjà gravement endommagé. Quand la société TCI a débuté ses recherches dans la région pour trouver des terres où planter les tours, personne ne s'est demandé jusqu'à quel point un tel projet perturberait la collectivité. Le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle déplore le manque de sensibilité des tactiques de l'industrie.

Le projet éolien de Saint-Valentin n'est qu'une petite pièce du grand casse-tête des « besoins énergétiques » du Québec. Le document du gouvernement intitulé **Stratégie énergétique 2006-2015** décrit —quoique vaguement— une tendance vers un futur énergétique « plus vert » pour le Québec. À première vue, une telle stratégie semblerait compatible avec les objectifs de notre comité. Toutefois, après étude, il semble que les prétendus stratégestes entendent par « vert » le « feu vert » à l'industrie privée, sans grande préoccupation pour une réelle durabilité ou viabilité à long terme, et absolument aucune attention accordée à l'acceptabilité sociale.

En conclusion, le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle encourage la Commission du BAPE à examiner avec soin les préoccupations sociales de la population de Saint-Valentin, par opposition aux intérêts axés sur le profit de la société TransAlta, qui n'ont pas grand-chose à voir avec les besoins énergétiques à long terme de la collectivité et beaucoup plus à voir avec les bilans financiers de l'entreprise, de même qu'avec son besoin d'accumuler des crédits carbone pour exploiter davantage les sables bitumineux de l'Alberta.

Comme nous ne sommes toujours pas convaincus d'un réel besoin du Québec pour des projets éoliens industriels sur des terres agricoles situées dans des zones habitées, comme c'est le cas à Saint-Valentin, le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle encourage la Commission du BAPE à se prononcer contre l'approbation gouvernementale de ce projet. Exploitée de façon correcte, l'énergie éolienne à échelle humaine en vue d'une utilisation directe par la collectivité, là où c'est nécessaire et voulu, pourrait éventuellement avoir son rôle à jouer dans une stratégie énergétique à long terme bien pensée pour notre région. En attendant, notre comité favorise l'élaboration d'une démarche fondée sur la conservation, qui nous permettrait de compter des « négawatts » plutôt que des mégawatts.

Nous vous remercions de votre considération attentive.

Le 30 mars 2011

À : eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

De : woodspatricia@yahoo.ca

Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle

300, chemin du Golf

Saint-Bernard-de-Lacolle QC J0J 1V0

450-246-4089

Patricia Woods (présidente)